

Marseille, le 9 février 2018 • **Charte nationale pour la mise en œuvre du plan de renforcement de l'accès territorial aux soins : en Paca, les médecins libéraux sont déjà dans l'action avec leur URPS !**

La ministre des Solidarités et de la Santé a présenté, le mardi 6 février 2018, une Charte relative à la mise en œuvre du plan de renforcement de l'accès territorial aux soins. Celle-ci est destinée à mobiliser les acteurs de santé autour du plan gouvernemental de lutte contre les « déserts médicaux » d'octobre 2017.

En région Paca, consciente des enjeux d'accès territorial aux soins, l'URPS des médecins libéraux n'a pas attendu cette charte et a pris les devants afin de soutenir la médecine libérale et l'offre de soins ambulatoire, pour engager des actions très concrètes au service des populations situées dans des secteurs sous-médicalisés.

Pour cela, l'URPS médecins libéraux Paca a développé un plan d'action qui a reçu, en octobre dernier, le soutien de l'État à travers la conclusion d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom) avec l'Agence régionale de santé (ARS). En 2018, de façon très concrète, cet engagement commun va permettre d'améliorer l'accès aux soins non-programmés avec l'ouverture notamment d'une maison médicale de garde sur le site de la Timone à Marseille. Ainsi les urgences hospitalières pourront être soulagées et les patients plus rapidement pris en charge dans le cadre d'une réponse libérale organisée.

Il s'agit, au-delà d'améliorer l'organisation de la régulation médicale dans l'ensemble des départements de la région, d'optimiser le fonctionnement des maisons médicales de garde en lien avec les services d'accueil des urgences. Le but est de permettre que tous les habitants de la région puissent compter sur une organisation lisible et fluide des soins libéraux dans le cadre de la permanence des soins, aux heures de fermeture habituelles des cabinets.

De plus, dans le courant de l'année, une première expérimentation sera mise en place afin de développer l'exercice coordonné entre les professionnels de santé avec un projet de télé-expertise en dermatologie. En pratique, chaque médecin généraliste pourra adresser à un dermatologue la photo de la lésion cutanée dont souffre un patient afin de bénéficier de son expertise à distance, ceci dans le cadre de la sécurité et l'intégrité des données du patient. Il s'agit ainsi de raccourcir les délais de diagnostic, notamment vis-à-vis de tumeurs cutanées, et ce, sans que le patient ne se déplace, tout en palliant le manque de spécialistes dans certains territoires.

Enfin, l'observatoire régional de l'accès aux soins libéraux, que l'URPS est en train de mettre en œuvre, sera l'outil stratégique permettant de disposer d'une connaissance fine et précise de non seulement du nombre de médecins libéraux présents dans chaque territoire de santé, leur spécialité, mais également d'évaluer le volume d'activité médicale correspondant tout en prenant en compte la durée d'exercice au regard des départs prévisibles à la retraite. Il permettra d'anticiper pour éviter et corriger les effets des départs dans le but d'inciter les jeunes médecins à s'installer là où les besoins existent.



Pour le Dr Laurent Saccomano, Président de l'URPS médecins libéraux Paca : « Ces initiatives montrent que la bataille de l'accès territorial aux soins, essentielle pour les patients, se mène en région, de façon à agir au plus près des besoins. C'est tout le sens de l'action de terrain et de l'engagement des médecins libéraux azuréens à travers leur URPS ».

